

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°26-2023-150

PUBLIÉ LE 24 JUILLET 2023

# Sommaire

## **26\_DDT\_Direction Départementale des Territoires de la Drôme / Service Agriculture**

26-2023-07-24-00004 - Arrêté portant désignation d'un expert indépendant pour participer aux missions d'expertise diligentées dans le cadre de la proposition de reconnaissance des pertes de récolte au titre de l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale (1 page)

Page 3

26-2023-07-24-00003 - Arrêté préfectoral portant désignation d'un expert indépendant pour participer aux missions d'expertises diligentées dans le cadre de la proposition de reconnaissance des pertes de récolte au titre de l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale (1 page)

Page 5

26\_DDT\_Direction Départementale des  
Territoires de la Drôme

26-2023-07-24-00004

Arrêté portant désignation d'un expert  
indépendant pour participer aux missions  
d'expertise diligentées dans le cadre de la  
proposition de reconnaissance des pertes de  
récolte au titre de l'indemnisation fondée sur la  
solidarité nationale



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires**

**Service Agriculture**  
[ddt-sa@drome.gouv.fr](mailto:ddt-sa@drome.gouv.fr)

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°**

**portant désignation d'un expert indépendant pour participer aux missions d'expertise diligentées dans le cadre de la proposition de reconnaissance des pertes de récolte au titre de l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale**

La Préfète de la Drôme,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles D. 361-44-5 et suivants  
Vu l'instruction technique relative à la gestion de l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale pour les cultures non assurées hors prairies par les services déconcentrés de l'État en date du 13/04/2023  
Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2023-06-30-00005 du 30 juin 2023 portant délégation de signature à Madame Grail-Dumas, directrice de cabinet, secrétaire générale de la Préfecture de la Drôme par intérim  
Vu l'attestation sur l'honneur d'absence de lien d'intérêt établie en date du 24 juillet 2023 par Monsieur Cédric Yvin

**SUR proposition** de Mme la Directrice Départementale des Territoires de la Drôme,

**ARRÊTE**

Article 1

Monsieur Cédric Yvin, de la Chambre d'Agriculture de la Drôme, est nommé en qualité d'expert indépendant pour participer aux missions d'expertise diligentées dans le cadre de la procédure de reconnaissance de l'aléa climatique défavorable susceptible d'avoir occasionné des pertes de récolte ou de culture en plantes à parfum, aromatiques et médicinales ouvrant droit au versement par l'État de l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale : grêle du 12 juillet 2023 dans le département de la Drôme.

Article 2

Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Drôme par intérim, Madame la directrice départementale des territoires de la Drôme, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Valence, le *24 juillet 2023*

Pour la préfète, par délégation  
La Directrice départementale des Territoires de la Drôme

Pour la Préfète,  
La directrice départementale  
des territoires,

Isabelle NUTI

Isabelle NUTI

4, place Laennec  
26000 VALENCE  
Tél. : 04 81 66 80 00  
Mél. : [ddt@drome.gouv.fr](mailto:ddt@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)

1/1

26\_DDT\_Direction Départementale des  
Territoires de la Drôme

26-2023-07-24-00003

Arrêté préfectoral portant désignation d'un  
expert indépendant pour participer aux missions  
d'expertises diligentées dans le cadre de la  
proposition de reconnaissance des pertes de  
récolte au titre de l'indemnisation fondée sur la  
solidarité nationale



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires**  
**Service Agriculture**  
[ddt-sa@drome.gouv.fr](mailto:ddt-sa@drome.gouv.fr)

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°**

**portant désignation d'un expert indépendant pour participer aux missions d'expertise diligentées dans le cadre de la proposition de reconnaissance des pertes de récolte au titre de l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale**

La Préfète de la Drôme,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles D. 361-44-5 et suivants

Vu l'instruction technique relative à la gestion de l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale pour les cultures non assurées hors prairies par les services déconcentrés de l'État en date du 13/04/2023

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2023-06-30-00005 du 30 juin 2023 portant délégation de signature à Madame Grail-Dumas, directrice de cabinet, secrétaire générale de la Préfecture de la Drôme par intérim

Vu l'attestation sur l'honneur d'absence de lien d'intérêt établie en date du 24 juillet 2023 par Madame Alice Vélou

SUR proposition de Mme la Directrice Départementale des Territoires de la Drôme,

**ARRÊTE**

Article 1

Madame Alice Vélou, de la Chambre d'Agriculture de la Drôme, est nommée en qualité d'experte indépendante pour participer aux missions d'expertise diligentées dans le cadre de la procédure de reconnaissance de l'aléa climatique défavorable susceptible d'avoir occasionné des pertes de récolte ou de culture en arboriculture ouvrant droit au versement par l'État de l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale : grêle du 12 juillet 2023 dans le département de la Drôme.

Article 2

Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Drôme par intérim, Madame la directrice départementale des territoires de la Drôme, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Valence, le *24 juillet 2023*

Pour la préfète, par délégation  
La Directrice départementale des Territoires de la Drôme

Pour la Préfète,  
La directrice départementale  
des territoires,

Isabelle NUTI

**Isabelle NUTI**

4, place Laennec  
26000 VALENCE  
Tél. : 04 81 66 80 00  
Mél. : [ddt@drome.gouv.fr](mailto:ddt@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)

1/1